



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2017-012

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2017

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2017-02-14-001 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, du mardi 28 février 2017, à 17h30 au mercredi 1er mars 2017, à 22h00 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2017-02-14-001

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Monsieur Gilbert MANCIET, sous-préfet de
Bagnères-de-Bigorre, du mardi 28 février 2017, à 17h30 au
mercredi 1er mars 2017, à 22h00



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens
Service du développement territorial
Bureau de la coordination interministérielle

ARRETE N°
accordant la suppléance
des fonctions préfectorales
à Monsieur Gilbert MANCIET
sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre,
du mardi 28 février 2017, à 17h30
au mercredi 1^{er} mars 2017, à 22h00

La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 septembre 2015 portant nomination de M. Gilbert MANCIET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 6 juillet 2016 portant nomination de M. Marc ZARROUATI, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Considérant l'absence simultanée de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées et de M. Marc ZARROUATI, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, du mardi 28 février 2017, à 17h30 au mercredi 1^{er} mars 2017, à 22h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 - M. Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, du mardi 28 février 2017, à 17h30 au mercredi 1^{er} mars 2017, à 22h00.

ARTICLE 2 - M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 14 février 2017



Béatrice LAGARDE